

Résolution présentée par la délégation du

Monténégro

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne Création d'un organisme réglant les conflits territoriaux sous forme de compétition, l'OIRCTC

L'Assemblée Générale,

Courroucé par le nombre de guerres dues à des territoires contestés, Comme l'insurrection albanaise en Macédoine de 2001,

Ulcéré par l'inacceptable violence employée lors des guerres,

Déplorant l'inefficacité des mesures prises par l'ONU vis-à-vis des conflits territoriaux,

Regrettant qu'à l'heure actuelle, la solution de la violence paraît inéluctable pour la plupart des pays lorsque des territoires sont contestés,

Décide de créer l'Organisation Internationale du Règlement des Conflits Territoriaux par Compétition, qui interviendra lors de toute contestation de territoires;

- que chaque pays puisse provoquer un ou plusieurs pays frontaliers en duel. Les Etats en question doivent se mettre d'accord entre eux sur les territoires en discussion et sur le choix de l'unique discipline de la compétition, qui ne peut être militaire.
- que dans le cas d'un refus du pays défié ou d'un désaccord sur les territoires en discussion, l'ONU est utilisée comme recours.
- qu'une période de 20 ans sera observée après chaque compétition sans qu'un nouveau défi puisse être lancé au sujet du même territoire, afin d'éviter tout abus du système.

Le texte français fait foi

